

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 14/02/2025

*Date d’Affichage 14/02/2025

*Conseillers en exercice : 23

*PRÉSENTS : 12

*VOTANTS : 20

L’an deux mille vingt-cinq, le 20 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de Monsieur Thierry BRUN Maire,

Etaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA, Adjoints, Monsieur Hervé BERTRAND, Monsieur Claude COLLINEAU, Madame Nadine DAGUENET, Madame Murielle FANOUILLE, Madame Sophie Rima GHADBAN, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Monsieur Thierry ROUSSELET, Monsieur Olivier SCARSETTO,

Etaient absents excusés :

Monsieur Fodé DIARRA pouvoir à Monsieur Mohammed NIFA,
Madame Claudine BARRIE pouvoir à Monsieur Claude COLLINEAU,
Monsieur Bernard GLENAT pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,
Monsieur Michel PLAIGNAUD pouvoir à Monsieur Monsieur Hervé BERTRAND,
Madame Monique MORNACCO pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP,
Monsieur Dominique REVEILLERE pouvoir à Madame Florence VILLE-VALLEE ,
Monsieur David DUMEUNIER pouvoir à Monsieur Olivier SCARSETTO,
Madame Isabelle LACOUR pouvoir à Madame Nadine DAGUENET,
Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSC, Monsieur Thierry LACOUR,

Monsieur Thierry ROUSSELET a été désigné Secrétaire de séance

***DEL14 RETROCESSION PARCELLES AC 118(130 M²) et
AC 119(8 M²) Rue H. Dunant et PARCELLES AC 223(767
M²), AC 224 (35 M²) et AC 226 (45 M²)appartenant à la Croix
Rouge Française***

Après avoir entendu l’exposé de Monsieur le Maire,

Considérant la réalisation de la trame verte de la rue Henri dunant à la rue roger salengro (achat d’une parcelle à la Croix rouge française),

Considérant que la Croix Rouge Française est propriétaire des parcelles AC 119 et AC 118 de la rue Henri Dunant correspondant à des trottoirs devant la parcelle de l’hôpital, ainsi que des parcelles AC 224, AC 223 et AC 226 correspondant à la voie publique, aux trottoirs et place de stationnements de la rue roger salengro.

Considérant que la Croix Rouge souhaite les rétrocéder à la commune et ainsi mettre fin à ces anomalies cadastrales.

Considérant l’avis favorable à l’unanimité de la commission des finances du jeudi 13 février,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de rétrocession des parcelles AC 118 (130 M² et 119 (8M²) de la rue H. Dunant et des parcelles AC 223 (767 M²), AC 224 (35 M²) et AC 226 (45 M²) de la rue roger salengro avec la Croix Rouge Française domiciliée Centre thérapeutique, 18 rue roger salengro 95 580 Margency. Les frais étant pris en charge par la Commune de Margency.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte s'y rapportant.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte, dès
sa transmission en Sous-Préfecture.**

Fait à Margency, le 21/02/2025
LE MAIRE,
Thierry BRUN

